



**LE MERCREDI 28 FÉVRIER 2018**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 28 février 2018, à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Éric Antoine  
Martine Caron  
Sylvain Léger

Marc-Olivier Bisson  
Cécile Gauthier  
Sylvain Tremblay

**Les représentants du comité de parents**

Daniel Cooke

Andreann Thibert

**Sont également présents :**

Daniel Bellemare, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général  
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire  
Edmond Leclerc, commissaire  
Raymond Ménard, commissaire

Le président déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 20-CE (2017-2018)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé en y retirant le point 6 – *Entente intervenue entre le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais et la CSCV concernant des dépassements d'élèves – délégation de signature.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2018**

**RÉSOLUTION 21-CE (2017-2018)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 janvier 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT RELATIF À L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS,  
À GATINEAU**

**RÉSOLUTION 22-CE (2017-2018)**

Attendu les termes de la résolution 124 (2015-2016) intitulée « Contrats d'entretien ménager des écoles et des centres – adjudication »;

Attendu que ladite résolution prévoyait notamment que la compagnie Services Ménager Roy a obtenu le contrat d'entretien ménager pour l'école aux Quatre-Vents;

Attendu que la compagnie Services Ménagers Roy ne rencontre pas les attentes et les exigences de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;



738

Attendu qu'en vertu de l'article 5.4 (*Annulation et contrat*) la CSCV met fin au contrat à l'école aux Quatre-Vents à compter du 2 mars prochain;  
Attendu l'analyse des soumissions par le comité d'évaluation tant sur le plan de la conformité et les critères de pointage le 1<sup>er</sup> juin 2016;

Attendu que la compagnie Sibec était le deuxième soumissionnaire selon le comité d'évaluation;

Attendu qu'il s'agit d'un contrat d'une durée de 16 mois se terminant le 30 juin 2019;

Attendu les discussions et la recommandation des membres du comité relatif aux ressources matérielles élargi lors de la réunion du 26 février 2018;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le contrat OC20-16 pour l'entretien ménager à l'école aux Quatre-Vents soit octroyé à la compagnie Sibec pour la somme de quatre-vingt-quinze mille cent trente-six dollars (95 136 \$) taxes exclues. Ce contrat débutera le 5 mars 2018 et se terminera le 30 juin 2019.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

### **RÉSOLUTION 23-CE (2017-2018)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE la séance soit levée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 18 h 47.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 28 mars 2018, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

**Éric Antoine,**  
Président du comité exécutif

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général